



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 30 mars à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents:

ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, OLIVIE Benoît, CANREDON Bénédicte, PORTIE Serge, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline.

Absents excusés : VINEL Marylène, MAZARS Yves, ISSALY Christine.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021

Monsieur le Président a demandé au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Communautaire a approuvé ce procès-verbal à l'unanimité.

Décisions prise dans le cadre des délégations consenties au Président par le conseil communautaire

Monsieur le président a présenté les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ci-après :

- Commandes pour la médiathèque et le service administratif.
Véhicule : 15 340 € HT
Stores : 2 969.07 € HT
Ordinateurs : 4 794 € HT
Photocopieur : 3055.00 € HT

Décisions prise dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le conseil communautaire

Monsieur le président a présenté les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ci-après :

- Validation d'avancement du grade d'Adjoint Technique à Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe suite à la réussite de l'examen professionnel de l'agent.

Désignation d'un secrétaire de séance

Kevin FRAYSSE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Budget Principal Communauté de Communes du Pays Rignacois

Vote du compte de gestion 2020

Vote du compte administratif 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil de Communauté,

- Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.
- A approuvé à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de la Communauté de Communes.

Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Dominique ROUQUETTE, vice-président, le Conseil de Communauté a examiné le compte administratif 2020 (budget principal) qui s'établit ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/DEFICIT REPORTE	212 239.32	- 185 793.69
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 100 095.90	2 337 736.31
RECETTES DE L'EXERCICE	3 978 260.79	1 903 316.44
Excédent / déficit de l'exercice	878.164.89	- 434 419.87

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 (Budget principal), conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.

Budget annexe : Atelier Relais de Rignac
Vote du compte de gestion 2020
Vote du compte administratif 2020

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil de Communauté,

- Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2020 du budget Atelier Relais de Rignac.
- A approuvé à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de l'Atelier Relais de Rignac.

Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Dominique ROUQUETTE, vice-président, le Conseil de Communauté a examiné le compte administratif 2020 (Budget Atelier Relais de Rignac) qui s'établit ainsi :

BUDGET ATELIER RELAIS DE RIGNAC	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/DEFICIT REPORTE	0.00	0.00
DEPENSES DE L'EXERCICE	0.00	0.00
RECETTES DE L'EXERCICE	1.00	0.00
Excédent / déficit de l'exercice	1.00	0.00

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 (Budget Atelier Relais de Rignac), conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS
Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- A décidé à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **715 135.87 euros au compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter l'excédent net, soit la somme de **163 030.02 euros au compte 002** (résultat de fonctionnement reporté) au budget 2021.

Budget annexe Zone Activité d'Anglars
Vote du compte de gestion 2020
Vote du compte administratif 2020
Affectation du résultat 2020

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil de Communauté,

- Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2020 du budget Zone d'Activité d'Anglars
- A approuvé à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de la Zone d'Activité d'Anglars.

Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Dominique ROUQUETTE, vice-président, le Conseil de Communauté a examiné le compte administratif 2020 (Budget Zone d'Activité d'Anglars) qui s'établit ainsi :

BUDGET ZONE ACTIVITE ANGLARS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/DEFICIT REPORTE	502 924.54	- 840 862.67
DEPENSES DE L'EXERCICE	5 174.11	843 761.78
RECETTES DE L'EXERCICE	505 823.65	0.00
Excédent / déficit de l'exercice	500 649.54	- 843 761.78

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 (Budget Zone d'Activité d'Anglars), conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.

Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- A décidé à l'unanimité d'inscrire au budget 2021 (Zone d'Activité d'Anglars) les recettes nécessaires à couvrir le déficit pour un montant de **843 761.78 euros** et de reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **500 649.54 euros** au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Budget annexe Zone Commerciale Rignac
Vote du compte de gestion 2020
Vote du compte administratif 2020
Affectation du résultat 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil de Communauté,

- Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2020 du budget Zone Commerciale Rignac.
- A approuvé à l'unanimité, le compte de gestion 2020 Zone Commerciale Rignac.

Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Dominique ROUQUETTE, vice-président, le Conseil de Communauté a examiné le compte administratif 2020 (budget Zone Commerciale Rignac) qui s'établit ainsi :

Budget ZONE COMMERCIALE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/DEFICIT REPORTE		- 1200
DEPENSES DE L'EXERCICE	162 668.62	94 219.41
RECETTES DE L'EXERCICE	202 539.41	68 449.21
Excédent / déficit de l'exercice	39 870.79	- 26 970.20

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 (Budget Zone Commerciale Rignac), conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.

Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- A décidé à l'unanimité de reporter le déficit d'investissement d'un montant de **26 970.20 euros au compte 001** (déficit d'investissement reporté) et l'excédent de fonctionnement de **39 870,79 euros au compte 002** (excédent de fonctionnement reporté) au budget 2021 Zone Commerciale Rignac

Budget annexe GEMAPI
Vote du compte de gestion 2020
Vote du compte administratif 2020
Affectation du Résultat 2020

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil de Communauté,

- Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2020 du budget Gemapi.
- A approuvé à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget Gemapi.

Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Dominique ROUQUETTE, vice-président, le Conseil de Communauté a examiné le compte administratif 2020 (budget Gemapi) qui s'établit ainsi :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS
Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

Budget GEMAPI	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/DEFICIT REPORTE	20 020.76	0
DEPENSES DE L'EXERCICE	11 715.31	4 825.00
RECETTES DE L'EXERCICE	28 378.00	0
Excédent / déficit de l'exercice	36 683.45	- 4 825.00

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 (Budget Gemapi), conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.

Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- A décidé d'affecter la somme de **4 825 au compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter le montant de **31 858.45 euros au compte 002** (résultat de fonctionnement reporté) au budget Gemapi 2021.

<p>Budget annexe SPANC Vote du compte de gestion 2020 Vote du compte administratif 2020 Affectation du Résultat 2020</p>
--

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil de Communauté,

- Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2020 du budget SPANC.
- A approuvé à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget SPANC.

Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Dominique ROUQUETTE, vice-président, le Conseil de Communauté a examiné le compte administratif 2020 (Budget SPANC) qui s'établit ainsi :

Budget SPANC	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/DEFICIT REPORTE	15.89	0
DEPENSES DE L'EXERCICE	10 888.49	8 400.00
RECETTES DE L'EXERCICE	14 630.00	8 400.00
Excédent / déficit de l'exercice	3 757.40	0

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 (Budget SPANC) conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.

Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- A décidé de reporter l'excédent net, soit la somme de **3 757.40 euros** au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) au budget 2021 du SPANC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS
Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

Budget annexe OTPR
Vote du compte de gestion 2020
Vote du compte administratif 2020
Affectation des résultats 2020

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil de Communauté,

- Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2020 du budget Office de Tourisme du Pays Rignacois.
- A approuvé à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois.

Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Dominique ROUQUETTE, vice-président, le Conseil de Communauté a examiné le compte administratif 2020 (budget Office de Tourisme du Pays Rignacois) qui s'établit ainsi :

Budget OTPR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/DEFICIT REPORTE	4 817.92	0
DEPENSES	75 789.38	0
RECETTES	817930.98	0
Excédent / déficit	10 822.52	0

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 (Budget Office de Tourisme du Pays Rignacois), conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.

Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- A décidé à l'unanimité de reporter l'excédent de fonctionnement pour un montant de **10 822.52 euros** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) au budget 2021 de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois.

Budget annexe Halles Polyvalentes
Vote du compte de gestion 2020
Vote du compte administratif 2020
Affectation des résultats 2020

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil de Communauté,

- Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2020 du budget Halles Polyvalentes Rignac.
- A approuvé à l'unanimité, le compte de gestion 2020 des Halles Polyvalentes de Rignac.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Dominique ROUQUETTE, vice-président, le Conseil de Communauté a examiné le compte administratif 2020 (budget Halles Polyvalentes) qui s'établit ainsi :

Budget HALLES POLYVALENTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EXCEDENT/DEFICIT REPORTE	15 871.58	3 999.56
DEPENSES DE L'EXERCICE	143 006.09	74 202.21
RECETTES DE L'EXERCICE	144 101.60	80 375.28
Excédent / déficit de l'exercice	16 967.09	10 172.63

Hors de la présence de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 (Budget Halles Polyvalentes), conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.

Affectation du résultat 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- A décidé à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **3 496.91 euros** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter l'excédent net, soit la somme de **13 470.18 euros** au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) au budget 2021.

Vote des taux d'imposition pour 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021 :

Taxes	Taux 2020	Proposition 2021	Vote 2021
Foncier bâti	11.77	11.77	11.77
Foncier non bâti	70,56	70,56	70,56
Cotisation Foncière des Entreprises	19,90	19,90	19.90
Fiscalité professionnelle de zone	29,51	29,51	29.51

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé d'augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2020	Proposition 2021	Vote 2021
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11,30	12.48	12.48

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

Vote du budget 2021 – Budget Principal

Monsieur le Président a présenté au Conseil Communautaire le projet de budget 2021 de la Communauté de Communes (budget principal).

Le budget s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 995 211.02	2 482 973.87
RECETTES	3 995 211.02	2 482 973.87

Après avoir examiné le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- A adopté à l'unanimité le budget principal 2021 de la Communauté de Communes du Pays Rignacois conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération.
- A dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations d'équipements pour la section d'investissement.

Vote du budget 2021 – Zone d'Activité d'Anglars

Monsieur le Président a présenté au Conseil Communautaire le projet de budget annexe 2021 Zone d'Activité d'Anglars, qui s'équilibre comme suit :

Zone d'Activité d'Anglars	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	878 676.98	1 162 671.98
RECETTES	878 676.98	1 162 671.98

Après avoir examiné le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- A adopté à l'unanimité le budget annexe 2021 Zone d'Activité d'Anglars conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération
- A dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et pour la section d'investissement.

Vote du budget 2021 – Zone Commerciale Rignac

Monsieur le Président a présenté au Conseil Communautaire le projet de budget annexe 2021 Zone commerciale de Rignac, qui s'équilibre comme suit :

Zone commerciale Rignac	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	138 133.38	82 550.79
RECETTES	138 133.38	82 550.79

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

Après avoir examiné le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- A adopté à l'unanimité le budget annexe 2021 Zone commerciale de Rignac conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération
- A dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et pour la section d'investissement.

Vote du budget 2021 – SPANC

Monsieur le Président a présenté au Conseil Communautaire le projet de budget annexe 2021 SPANC, qui s'équilibre comme suit :

SPANC	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	14 757.40	0.00
RECETTES	14 757.40	0.00

Après avoir examiné le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- A adopté à l'unanimité le budget annexe 2021 SPANC conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération
- A dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement.

Taxe GEMAPI – Vote du produit 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- A arrêté le produit global attendu de la taxe GEMAPI pour 2021 à la somme de **28 000 €**.
- A autorisé Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du budget 2021 – GEMAPI

Monsieur le Président a présenté au Conseil Communautaire le projet de budget annexe 2021 GEMAPI, qui s'équilibre comme suit :

GEMAPI	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	59 858.45	49 283.45
RECETTES	59 858.45	49 283.45

Après avoir examiné le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

- A adopté à l'unanimité le budget annexe 2021 GEMAPI conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération
- A dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement.

Vote du budget 2021 – Office de Tourisme du Pays Rignacois

Monsieur le Président a présenté au Conseil Communautaire le projet de budget annexe 2021 Office de Tourisme du Pays Rignacois qui s'équilibre comme suit :

Office de Tourisme du Pays Rignacois	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	110 822.52	0.00
RECETTES	110 822.52	0.00

Après avoir examiné le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- A adopté à l'unanimité le budget 2020 Office de Tourisme du Pays Rignacois conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération
- A dit que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement.

Vote du budget 2021 – Halles Polyvalentes

Monsieur le Président a présenté au Conseil Communautaire le projet de budget 2021 Halles Polyvalentes, qui s'équilibre comme suit :

Halles Polyvalentes	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	150 341.18	101 713.17
RECETTES	150 341.18	101 713.17

Après avoir examiné le document budgétaire présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- A adopté à l'unanimité le budget 2021 Halles Polyvalentes conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération
- A dit que le budget est réputé voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitres pour la section d'investissement.

Durée des amortissements

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par délibérations du 9 novembre 2002 et du 20 septembre 2017, les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que pour les subventions d'équipement versées ont été définies.

Il précise que ces délibérations s'appliquent pour l'ensemble des budgets.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 30 MARS 2021

Demande de subvention DETR – Ecole d’Auzits et d’Escandolières

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l’unanimité :

- A approuvé les travaux à l’école d’Auzits et d’Escandolières
- A approuvé le plan de financement correspondant
- A autorisé M. le Président à solliciter la subvention au titre de la DETR 2021.

Avenant au marché avec Déchet Service 12

Au vu de l’augmentation du prix de traitement des encombrants de 15 € la tonne de la déchèterie, il y a lieu de signer un avenant au marché à bon de commande avec Déchets Service 12 qui court jusqu’au 30 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l’unanimité :

- Autorise M. le Président à signer l’avenant au marché à bon de commande avec Déchet Service 12.

Maîtrise d’œuvre pour l’extension du Centre médical

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l’unanimité :

- A autorisé Monsieur le Président à signer le bon de commande avec l’atelier Triade.

Convention Territoriale Globale (CTG)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l’unanimité :

- A approuvé le plan d’action de la Convention Territoriale globale proposé par le COPIL.